



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2185

Attribution de subventions pour un montant total de 4 500 euros à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la ville de Lyon

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

SEANCE DU 6 JUIN 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 8 JUIN 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 MAI 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUIN 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 15 JUIN 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme NACHURY (pouvoir à M. HAVARD), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), M. COULON (pouvoir à M. TOURAINE), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2185 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR UN MONTANT TOTAL DE 4 500 EUROS A DES ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS ET PRODUCTEURS DANS LE CADRE DE L'ANIMATION COMMERCIALE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LYON (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 27 mai 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La diversité de l'offre commerciale de la ville de Lyon s'appuie sur un vaste tissu de proximité réparti au cœur des arrondissements. Dans ces polarités commerciales, la diversité des activités sédentaires et non sédentaires anime la vie des quartiers et contribue à la qualité du cadre de vie des Lyonnais.

Ce dynamisme repose notamment sur les actions collectives menées par les associations de professionnels qui souhaitent répondre aux enjeux économiques de leurs adhérents, ainsi qu'aux attentes des clients.

Pour assurer la pérennité de ces actions et garantir ainsi le maintien d'une offre commerciale de qualité pour les Lyonnais, la Ville de Lyon accompagne les démarches de plusieurs associations :

1 - Association Quartier Auguste Comte – 2^e arrondissement : attribution d'une subvention de 3 000 euros pour la 27^e édition de Tapis Rouge

L'Association Quartier Auguste Comte, créée en 1986, regroupe une trentaine de commerçants, dans un périmètre situé entre les places Bellecour et Carnot.

Associé à l'art de vivre, le quartier Auguste Comte regroupe plus de cent-cinquante commerces, essentiellement des antiquaires, galeristes, artisans, mais aussi des décorateurs et des créateurs de mode qui donnent à ce quartier une identité forte et particulière.

Chaque année, le premier jeudi d'octobre, l'association de commerçants organise la soirée "Tapis Rouge". Cette soirée conviviale a pour vocation de faire connaître la rue et ses commerces à de nouveaux visiteurs et de fidéliser les clients lyonnais. La rue est « piétonne » pour la soirée et recouverte d'un tapis rouge, permettant ainsi la déambulation des visiteurs d'un commerce à l'autre. Chaque commerçant participant à Tapis Rouge accueille les visiteurs dans sa boutique toute la soirée.

Par délibération n° 2015/1273 du 9 juillet 2015, vous avez accordé à l'association une subvention de 3 000 € pour la 26^e édition de Tapis Rouge.

En 2016, le bureau de l'association, élu en 2015, a décidé de poursuivre l'événement tel qu'il existait jusqu'à présent. Pour attirer toujours plus

de visiteurs, l'association est accompagnée par une agence qui proposera un nouveau plan de communication.

Le budget global prévisionnel de l'association pour l'année 2016 est de 25 000 €.

Le budget prévisionnel pour l'événement « Tapis Rouge 2016 » est de 14 000 €.

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à l'Association Quartier Auguste Comte une subvention de 3 000 € pour l'édition 2016 de Tapis Rouge.

2 - Association Interfel : attribution d'une subvention de 1 500 euros pour l'animation d'une journée « Fraich'attitude » organisée à Lyon, dans le cadre de la « Fête des fruits et légumes frais »

Interfel, l'Interprofession des Fruits Et Légumes Frais, organise, tous les ans, sur l'ensemble du territoire national, la « Semaine Fraich'attitude » nouvellement baptisée cette année « La Fête des fruits et légumes frais » pour promouvoir la consommation des fruits et légumes frais auprès du grand public. Du 10 au 19 juin 2016, de nombreux ateliers et animations permettront au public d'apprécier les bienfaits des fruits et légumes frais dans toute la France.

Cette semaine nationale permet d'aller à la rencontre des consommateurs pour :

- donner des conseils et astuces pour cuisiner et consommer plus facilement les fruits et légumes frais au quotidien ;
- proposer des moments d'échange et de convivialité autour des fruits et légumes frais ;
- sensibiliser à la notion de saisonnalité.

Créée en 1976, l'Association Interfel rassemble et représente paritairement les collèges des organisations professionnelles de la Production, de l'Expédition, du Détail et de la Distribution des fruits et légumes frais.

A Lyon, la « Fête des fruits et légumes frais » se traduit par l'organisation d'une journée Fraich'Attitude sur la place Carnot le mercredi 15 juin 2016. Plusieurs espaces sont prévus : présentation des métiers et filières des fruits et légumes frais, mise en avant des bienfaits des fruits et légumes pour la santé, sensibilisation à la saisonnalité, ateliers cuisine, espace artistique.

A Lyon, cet événement est organisé en partenariat avec la Ville de Lyon et la Mairie du 2^e arrondissement et plusieurs autres partenaires s'associent à la manifestation : Rhône-Alpes Gourmand, Marché de gros de Corbas, Confrérie de la Pomme du Pilat, Confrérie de la Noix de Grenoble, Association pour le Développement et la Promotion des Marchés, Syndicat des Maraîchers, l'Institut Universitaire de Technologie de Villeurbanne et les associations des marchés de la Croix-Rousse, Monplaisir, Saint-Antoine et Jean Macé qui relayeront l'opération.

Cette année, Interfel accueillera à Lyon une délégation de villes américaines de l'Urban School Food Alliance (USFA), organisateurs de la Fresh Attitude Week aux Etats-Unis depuis deux ans (New York, Chicago, Los Angeles, Miami, Orlando et Dallas).

Il convient également de préciser que l'Association Interfel appuie régulièrement les opérations d'animation des marchés de la Ville de Lyon (Croix-Rousse, Monplaisir) en mettant du personnel à disposition le week-end. La Ville de Lyon souhaite soutenir cette manifestation pour sensibiliser les Lyonnais à une consommation de produits frais locaux issus de filières de production développées dans le respect de l'homme et de son environnement.

Par délibération n° 2015/1273 du 9 juillet 2015, vous avez alloué à l'Association Interfel une subvention de 1 500 € pour l'édition 2015 de la journée des fruits et légumes frais.

Le budget prévisionnel de l'association pour la réalisation de cette action est de 7 619 €.

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à l'Association Interfel une subvention de 1 500 € pour l'édition 2016 de la journée des fruits et légumes frais.

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 7^e et 8^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

DELIBERE

1- Les subventions ci-dessous, pour un montant total de 4 500 euros, sont allouées aux associations de commerçants et producteurs suivants, pour la réalisation d'actions d'animation commerciale sur le territoire de la ville de Lyon :

Arrt	Nom de l'association	Adresse du siège de l'association	Objet de l'action	Montant proposé en euros
2 ^e	Auguste Comte	33, rue Auguste Comte 69002 Lyon	Tapis Rouge	3 000
2 ^e	Interfel	/	Journée Fraich'Attitude	1 500
TOTAL				4 500

2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 51977, programme ANIMATIONS, opération VALOCIAL, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée

F. BOUZERDA